



HEBDO

LE PRÉSIDENT DU MEDEF, PATRICK MARTIN, DÉTAILLE SA FEUILLE DE ROUTE POUR LES PROCHAINES NÉGOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES

Retraites complémentaires, assurance chômage, seniors, salaires et minima conventionnels... Le nouveau président du Medef, Patrick Martin, a fait un point, hier, sur les négociations interprofessionnelles en cours ou en passe de l'être. Sans exclure le bras de fer qu'il l'oppose actuellement au gouvernement au sujet de l'Agirc-Arrco.

A peine élu et déjà une crise majeure : Patrick Martin, qui a pris les rênes du Medef, le 17 juillet, doit aujourd'hui affronter un bras de fer avec le gouvernement au sujet de l'Agirc-Arrco. L'objet du conflit ? L'[accord](#) scellé, le 5 octobre, par les organisations syndicales et patronales sur les règles de pilotage applicables aux retraites complémentaires pour la période 2023-2026 et approuvé par la CFDT, la CFE-CGC, FO la CFTC et le Medef (l'U2P s'est positionnée contre, les autres centrales ne se sont pas encore prononcées).

Le texte, à peine finalisé, a suscité l'ire du gouvernement. Le ministre du travail, Olivier Dussopt, comptait obtenir du régime complémentaire une contribution d'un milliard d'euros dès 2024 et trois milliards à l'horizon 2030 pour financer l'instauration d'un minimum contributif à 1 200 euros dans le régime général, issu de la dernière réforme. Or, les partenaires sociaux n'ont pas suivi les injonctions de l'Etat, préférant augmenter les pensions de retraites complémentaires de 4,9 % au 1er novembre et acter la fin du malus.

"Confusion des rôles"

Invité, hier, par l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), Patrick Martin a dénoncé le procédé de l'Etat. "Ce n'est pas une provocation mais une conviction, a déclaré le patron des patrons. Nous avons voulu signifier de façon très forte notre attachement à l'autonomie des partenaires sociaux et notre souci [d'éviter] une confusion des rôles et des responsabilités. Personne n'ignore que l'Agirc-Arrco est le dernier lieu de paritarisme de gestion

pure", soupçonnant que ce transfert des subsides de l'Agirc-Arrco vers l'Urssaf préfigure une "dénaturation" du régime de retraite complémentaire.

La menace du PLFSS

Au-delà, il a défendu le paritarisme de gestion, insistant sur le "besoin des corps intermédiaires" afin d'échapper à "une surconcentration des décisions". Au passage, il a fustigé le double discours de l'exécutif qui affirme "son attachement aux partenaires sociaux de manière générale et au paritarisme de gestion en particulier" tout "en interférant dans une négociation".

Le gouvernement n'a pourtant pas dit son dernier mot. Il pourrait prendre des dispositions, via des amendements, pour organiser la ponction de l'Agirc-Arrco, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024. Pour Patrick Martin, cette initiative serait "un mauvais signal". "Je ne souhaite pas qu'il y ait un geste inamical envers les partenaires sociaux qui n'ont franchement pas démérité dans la gestion de l'Agirc-Arrco".

De marges de manœuvre assez faibles en vue de la Conférence sociale

L'entente cordiale avec les organisations syndicales pourrait toutefois connaître très vite des ratés. La conférence sociale du 16 octobre, axée sur les salaires et les minima conventionnels, devrait, en effet, voir resurgir les clivages existants entre le camp patronal et syndical. Le Medef est opposé à la remise en cause de toute exonération des charges sociale ainsi qu'à la conditionnalité des aides publiques. Deux revendications portées de longue date par les syndicats de salariés. Sur les revalorisations des "bas salaires", le numéro un du Medef affirme que les "entreprises ont fait le job". D'autant "qu'avec l'accord sur le partage de la valeur, on a déjà coché beaucoup de cases". Patrick Martin prévient : "il y a peu de marges de manœuvre".

Quelques voies de passage existent toutefois, à l'instar des questions portant sur les exonérations de charges sociales sur les bas salaires, sur des ajustements de la prime d'activité aux "effets pernicioseux" ou encore sur l'égalité professionnelle avec une révision de l'Index Pénicaud. De même, s'agissant du temps partiel subi, le Medef portera sur la table des "idées opérationnelles à la maille territoriale", par exemple, un système de temps partagé entre plusieurs employeurs pour atteindre un temps plein. Une situation dont pâtissent actuellement les conducteurs de bus scolaire ou encore les agents d'entretien.

Vers une baisse des cotisations patronales pour l'assurance chômage ?

Il reste également dubitatif sur l'issue de la négociation assurance chômage. "La probabilité d'un accord est assez faible", a-t-il observé. D'autant qu'il compte proposer dans le prochain projet d'accord une baisse des cotisations patronales dédiées. Un "retour sur investissement" en quelque sorte. "Sauf erreur de ma part, ce sont les entreprises qui ont créé deux millions d'emplois cette année et qui ont significativement revalorisé les salaires", a-t-il argué regrettant que le sujet n'ait pas été discuté dans le cadre des retraites complémentaires.

Cette baisse de cotisations pourrait également, à ses yeux, compenser la hausse inévitable de la cotisation AGS, du fait de la recrudescence des défaillances d'entreprises.

Plusieurs mesures consensuelles sur l'emploi des seniors

En revanche, il reste plus confiant sur la négociation portant sur l'emploi des seniors qui devrait s'ouvrir dans les prochaines semaines. "On est assez aligné avec les syndicats. Ce n'est pas la négociation sur laquelle il y a le plus de divergences". Plusieurs mesures pourraient, en effet, faire consensus, comme l'instauration d'un bilan de carrière à 45 ans, une augmentation des budgets de formation ou encore un renforcement des mesures de prévention pour cette tranche d'âge. "On ne peut pas déplorer les difficultés de recrutement et ne pas faire l'effort de recruter des seniors", a-t-il poursuivi plutôt confiant dans la capacité des entreprises à déployer ce type de dispositifs.

Arrêts du 13 septembre 2023 : un impact évalué à " 2 milliards d'euros par an "

La décision de la Cour de cassation d'aligner le droit français en matière de comptabilisation des arrêts-maladies dans les périodes ouvrant droit aux congés payés suscite des risques pour le coût du travail, selon le Medef. "On estime l'impact à plus de deux milliards d'euros par an", a déclaré Patrick Martin, le numéro un de l'organisation patronale, hier, devant l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), précisant que le chiffrage du ministère du travail est "légèrement inférieur" et celui du Medef "légèrement supérieur". De plus, un "risque supplémentaire" pèse sur les employeurs "au titre de la prescription en matière salariale c'est-à-dire que les entreprises sont tenues de provisionner et de verser trois années d'antériorité, soit six milliards d'euros".

"C'est un énorme sujet de préoccupation. Quand on en discute avec le gouvernement, on ne voit pas d'échappatoire [pour] édulcorer l'impact de cette mesure" qu'il s'agisse de prendre en compte "la durée de congés payés plus importante en France que dans d'autres pays européens" ou les indemnités maladie plus élevées en France que dans la plupart des pays européens. Ce mieux-disant "n'annulera pas l'effet de cette disposition".

Anne Bariet

<https://www.actuel-rh.fr/content/le-president-du-medef-patrick-martin-detaille-sa-feuille-de-route-pour-les-prochaines>